

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 001-278/18/CT

■ Approbation d'une convention relative au déplacement et au renouvellement du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS dans le cadre des travaux de requalification de la Rocade du Jarret à Marseille 4ème, 5ème et 10ème arrondissements

DIFRA 18/16496/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le principe d'une requalification de la rocade du Jarret.

Composé de cinq boulevards et d'une longueur de 4,2 km, la rocade du Jarret, de par sa position entre deux autoroutes, a longtemps supporté un trafic automobile de transit pénalisant pour la desserte de la ville de Marseille. Cet axe majeur à l'échelle du département devrait voir son trafic diminuer prochainement, à la mise en service de la L2.

Le projet de requalification de la rocade du Jarret va ainsi permettre de redonner de l'espace aux mobilités douces (piétons et cyclistes) par la création de pistes cyclables et de cheminements piétons larges et sécurisés, et d'améliorer le fonctionnement des bus circulant sur l'axe. Il est enfin l'occasion de mettre en valeur et d'améliorer les conditions de desserte de plusieurs équipements à vocation départementale voire régionale (ex : Hôtel du Département, Hôpital de la Timone, Faculté de Médecine de la Timone).

Lors des études de conception, le maître d'œuvre de l'opération a réalisé les enquêtes réseaux sur la totalité du tracé de la rocade du Jarret.

Les concessionnaires, et notamment ENEDIS, dont les infrastructures sont situées dans l'emprise du projet ont été contactés et plusieurs réunions de travail ont été organisées afin de définir les conditions techniques et financières des dévoiements et protections de réseaux.

Après analyse des plans réseaux fournis par ENEDIS dans le périmètre de l'opération, il apparaît qu'une partie du réseau de distribution publique d'électricité situé dans l'emprise du projet était impactée par les travaux de requalification de la rocade du Jarret.

Il est donc nécessaire de dévier ou de modifier une partie du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, afin de le rendre compatible avec les aménagements projetés.

Pour ce faire, ENEDIS doit réaliser les études relatives aux dévoiements et aux modifications de son réseau, en vue de la réalisation des travaux correspondants.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'ensemble des études et des travaux de déplacement du réseau de distribution publique d'électricité sont portées par ENEDIS.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a phasé les travaux de requalification de la rocade du Jarret en cinq sections identifiées en tranche ferme et en tranches optionnelles :

- *Tranche Ferme (Section 1) : du boulevard Chave à l'avenue de la Timone,*
- *Tranche Optionnelle 1 (Section 2) : du boulevard de la Blancarde au boulevard Chave,*
- *Tranche Optionnelle 2 (Section 3) : de la rue Roche au boulevard de la Blancarde,*
- *Tranche Optionnelle 3 (Sections 4 & 5) : de St Just à la rue Roche et de l'Avenue de la Timone à la place de Pologne.*

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

Afin d'acter ces dispositions entre les parties concernées, il a été établie la convention, ci-annexée, qui précise les modalités de réalisation des déplacements et des renouvellements du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, et de leur prise en charge financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014 ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole approuvant la délégation de compétences de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'en préalable aux travaux de la rocade du Jarret, il est nécessaire qu'ENEDIS dévie et modifie une partie de son réseau de distribution publique d'électricité ;
- Que la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux sur le réseau d'électricité sont portées par ENEDIS ;
- Qu'il convient de rembourser ENEDIS de la part des travaux de déviation et de modification de réseaux électriques réalisés pour l'implantation de conteneurs enterrés et pour des raisons esthétiques.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec ENEDIS relative à la réalisation des déplacements et des renouvellements du réseau de distribution publique d'électricité d'ENEDIS, dans le cadre des travaux du projet de requalification de la rocade du Jarret, à Marseille (4^{ème}, 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements).

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2018

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence sous le numéro d'opération : 2015108500 Nature : 4581151085 - Fonction : 851 – Sous-Politique : C311

Adoptée

Monsieur Dominique TIAN ne prend pas part au vote

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC